

REGLEMENT INTERIEUR des « Foulées & Trail des Résistants » MANNEVILLE SUR RISLE - DIMANCHE 31 01 2021

Votre inscription internet vous engage au respect du règlement intérieur des « Foulées & Trail des Résistants » et du respect de : 2021 - Charte du Coureur - Engagement Post COVID-19

ARTICLE 1: ORGANISATION/ORGANISATEUR

L'Association Sport-Aventure Manneville organise le Dimanche 31 janvier 2021, les « Foulées et Trail des Résistants » à Manneville-sur-Risle (27).

Contact : Noël Pilate, 306 chemin des primevères - 27500 Saint-Germain-Village. 06.01.45.64.84 – noel.pilate@neuf.fr
Didier Canel, 66 rue des martyrs de la Résistants – 27210 Beuzeville – 07 69 13 51 50 – didier.canel.17@gmail.com

ARTICLE 2: EPREUVES

- Trail des Résistants 30kms (700m dénivelé) – Départ 8h30
 - Trail du Surcouf 14kms (230m dénivelé) – Départ 9h00
 - Trail du Bonnebos (Découverte) 8kms (70m dénivelé) – Départ 9h45
 - Foulées des Résistants 10kms Route – Départ 9h30
- Départ et Arrivée (Parking Collège Louise Michel) 27500 Manneville-sur-Risle

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Catégories d'âges / Inscriptions

- Trail des Résistants 30km – A partir des Espoirs (20 ans) 20€
- Trail du Surcouf 14kms – A partir des Juniors (18 ans) 14€
- Trail de Bonnebos 8kms – A partir des Cadets (16 ans) 9€
- Foulées des Résistants 10kms Route – A partir des Cadets (16 ans) 11€

Mineurs : Les participants mineurs devront être en possession d'une autorisation parentale pour prendre le départ des épreuves.

Licence/Certificat : Les participants devront présenter leur licence (FFA) de la saison en cours ou un certificat d'aptitude à la pratique de l'athlétisme en compétition de moins d'un an.

ARTICLE 4 – Mesures Sanitaires – COVID-19

Lors de l'inscription sur le site internet - Validation du règlement intérieur et de la charte « COVID-19 »

Inscriptions uniquement sur le site internet avec certificat médical ou licence valide.

Port du masque obligatoire au départ et à l'arrivée.

Ravitaillement uniquement avec bouteille d'eau sur le parcours – pas de ravitaillement solide (en autonomie).

Récompenses : 1 lot à chaque participant – 1 trophée pour le vainqueur H/F de chaque course + lots aux 3ers scratch.

ARTICLE 5 – DOSSARD

L'athlète devra porter visiblement et pendant la totalité de la compétition le dossard qui lui a été remis par l'organisation. Ce dossard est un engagement personnel, aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

ARTICLE 6 - REGLES SPORTIVES

Les accompagnants coureurs ou vététistes extérieurs à l'organisation durant les épreuves sont interdits.

ARTICLE 7 - RESPONSABILITE CIVILE

Les organisateurs sont couverts par une police individuelle accident. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

ARTICLE 8- RAVITAILLEMENT

2 ravitaillements sur le trail 30kms, 1 sur la course nature 14kms uniquement en liquide. Sac ravitaillement individuel à l'arrivée.

ARTICLE 9 - PODIUMS ET RECOMPENSES

Un lot souvenir sera remis pour tous les participants.

Les horaires des podiums : 11h30 pour le 10kms Route, 11h45 pour le 8kms Trail du Bonnebos, 12h00 pour le Trail de Surcouf (14kms) et 12h20 pour le Trail des Résistants (30kms).

Sur les 4 épreuves (homme-femme) : 3 premiers au scratch uniquement cette année (cause COVID-19).

ARTICLE 10 - RESPECT

Les parcours empruntent dans la grande majorité des chemins et sentiers, avec quelques passages sur routes ouvertes en partie à la circulation ; les concurrents devront respecter le code de la route et les consignes données par l'organisation et par les signaleurs placés aux intersections.

L'organisation dégage toute responsabilité en cas de non-respect des consignes.

Les participants sont tenus de respecter le circuit tracé et balisé par l'organisation. Ils sont tenus de respecter le milieu naturel en ne jetant aucun débris sur le parcours. Tout coureur ne respectant pas ces consignes pourra être disqualifié.

L'organisation se réserve le droit de changer les parcours ou le kilométrage avant le départ si les conditions de terrain ou de météo l'exigent. Respecter les signaleurs, rien ne pourrait être organisé sans eux.

ARTICLE 11 - ABANDON

Le participant qui abandonne devra prévenir un signaleur ou un bénévole et lui remettre son dossard.

ARTICLE 12 - DROIT IMAGE

Chaque concurrent autorise l'organisateur ainsi que les ayants droits (partenaires/médias/...) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître.

Conformément à la loi informatique et liberté n° 78-17 du 06 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

L'association se réserve le droit d'annuler la compétition si elle le juge nécessaire pour la sécurité des coureurs, sans que les concurrents ne puissent prétendre à quelconque remboursement.

ARTICLE 13 – SERVICE MEDICAL

Une assistance médicale + un médecin seront présents sur la zone de Départ/Arrivée et sur le Trail à de mi-parcours.

ARTICLE 14 – CHALLENGE

Le trail des Résistants 30kms, le Trail Surcouf 14kms et le Trail du Bonnebos seront les premières épreuves du challenge « Trail Tour Normandie 2021 ».

Charte COVID-19 ci-dessous

2021 - Charte du Coureur - Engagement Post COVID-19

Foulées & Trail des Résistants à Manneville sur Risle – 31 Janvier 2021

Conscient que la participation à tout événement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que coureur d'une épreuve des Foulées & Trail des Résistants le 31 Janvier 2021, je m'engage à :

1. Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi-ouverts ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).
2. Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires.
 - Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets à l'arrivée et dans la file de sortie
 - Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée.
 - Ne pas cracher au sol
 - Se moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle
 - Ne pas jeter de déchets sur la voie public.
 - Respecter et laisser les lieux publics propres.
 - Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelets).
 - Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants
3. M'engager à télécharger sur le site d'inscription mon certificat médical ou licence au plus tard le 29 janvier 2021 à défaut de quoi ma participation à l'évènement ne pourra être validée (afin d'éviter les échanges papier sur le site).
4. Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à Coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.
5. Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus de 65 ans, porteur maladie chronique, femme enceinte).
6. Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédents la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.
7. Ne pas courir si je présente des symptômes de la COVID-19 depuis moins de 14 jours.
8. Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent COVID-19 (référent COVID : Didier CANEL : didier.canel.17@gmail.com ou tél 06.99.25.13.18)
9. Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « [TousAntiCovid](#) » préalablement à ma venue sur l'évènement.